

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,  
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, M. Philippe CIER,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET,  
M. Patrick MAILLET, M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.  
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Patricia PROHASKA.  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**19 - CONVENTION TYPE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX  
SCOLAIRES (LINDT).**

Monsieur le Maire expose que la présente autorisation a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisateur, le Comité d'Etablissement LINDT ET SPRUNGLI, est autorisé à occuper, sous le régime de l'utilisation des locaux scolaires, à titre précaire et révocable, les espaces, locaux et voies d'accès suivants :

- Gymnase du Lycée

du Lycée Jules Supervielle.

Du vendredi 20 décembre 2019, après les cours, au samedi 21 décembre 2019, 22 heures, dans le cadre de l'organisation de la Fête de Noël des enfants du personnel.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

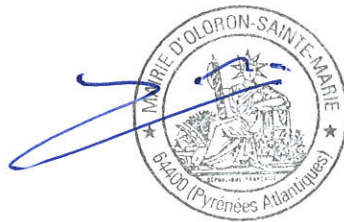
Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 16 décembre 2019.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 23/12/2019

Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 23/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/12/2019